



Service Eau, Nature, Prévention des risques naturels
et routiers
Pôle cycle de l'eau nature et écosystème

Consultation du public sur le projet d'arrêté portant sur la déclaration d'intérêt général en vue de l'entretien des deux cours d'eau, par la communauté de commune Pasquale Paoli, sur la commune de Calacuccia.

NOTE DE PRÉSENTATION

Contexte et objectifs du projet de décision

Par courrier déposé en date du 2 janvier 2024, la communauté de commune Pasquale Paoli a déposé un dossier de déclaration d'intérêt général, complet et régulier, afin de pouvoir intervenir dans les deux cours d'eau traversant de la commune de Calacuccia, dans le cadre d'action d'entretien courant. Il s'agit d'une procédure instituée par la loi sur l'eau qui permet à un maître d'ouvrage public, d'entreprendre l'exécution de travaux présentant un caractère d'intérêt général visant l'aménagement et la gestion de l'eau sur les cours d'eau non domaniaux, en cas de carence des propriétaires. Les sections concernées se situent en plein centre de la commune de Calucuccia. Elles sont à proximité des habitations et des infrastructures routières.

Date et lieux de consultation

Conformément à l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique et, le cas échéant, sur support papier à la préfecture conformément à l'article D.123-46-2 du Code de l'environnement.

La consultation est ouverte 18 janvier 2024 au 17 février 2024 inclus. Le public peut faire valoir ses observations:

- par courrier électronique à : ddt-consultation-publique-eaubiodiv@haute-corse.gouv.fr
- ou par courrier à l'adresse :
 - Direction départementale des territoires de la Haute-Corse
Service Eau, Nature, Prévention des Risques Naturels et Routiers
Pôle protection de la nature et des ressources naturelles
8 boulevard Benoîte Danesi
CS 60008
20411 Bastia Cedex 9